

ABONNEMENT.

Sauvageur : 30 fr.
Six mois : 16
Trente mois : 45 fr.

L'ÉCHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 40 c.
Réclames : 30
Pais divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Novembre 1882.

Paris, 13 novembre 1882.

Chambre des députés. — M. Jules Roche a reparu aujourd'hui à la tribune avec un amendement tendant à la suppression de tous les évêchés créés depuis le Concordat.

Cette interrogation, M. Jules Roche s'est bien gardé de la produire; il a eu recours à d'autres arguments, et quels arguments! Tout d'abord, il s'est efforcé d'établir que les évêchés dont il réclamait la suppression ont été fondés en violation du pacte concordataire.

Général sur le terrain juridique M. Jules Roche n'a pas tardé à s'en échapper pour se livrer à une de ces excursions dont il est coutumier à travers la question « clérical ». Il a dénoncé avec indignation les œuvres catholiques; il s'est emporté contre les évêques assez audacieux pour ne pas se pamer d'admiration devant les hauts faits des paladins de la déchristianisation.

Evidemment, pour M. Roche, ce sont là des vérités qu'il n'est pas bon de dire. L'orateur radical a terminé ses facéties prétendues oratoires par un violent réquisitoire contre l'épiscopat, réquisitoire que les gauches ont applaudi avec enthousiasme.

Les applaudissements retentissaient encore lorsque M. Freppel a paru à la tribune; telle est l'autorité acquise par l'illustre évêque sur l'Assemblée, que le silence se fit immédiatement.

M. Freppel répond d'abord au reproche d'avoir interdit aux drapeaux et aux lampions de la fête dite nationale, l'accès des monuments religieux et ecclésiastiques de son diocèse. Cette fête, dit-il, est une fête purement civile; vous n'avez pas le droit de forcer la religion à s'y associer.

A sa descente de la tribune, M. l'Evêque d'Angers a été chaleureusement félicité par toute la droite. Les deux admirables discours qu'il a prononcés samedi et aujourd'hui, pour la défense des droits de l'Eglise, resteront dans les annales parlementaires comme des modèles d'argumentation et de style.

Malgré l'opposition de M. Develle, la première partie de l'amendement de ce sectaire portant réduction de 30,000 fr. sur le crédit de 45,000 affecté au traitement de l'archevêque de Paris, a été adoptée par 238 voix contre 226. Voilà la majorité.

Le paragraphe 2 de l'amendement de M. Roche comprend une diminution de 20,000 francs sur le budget de l'archevêché d'Alger et 60,000 fr. pour les six évêchés créés depuis le Concordat.

M. Fallières ministre des cultes, donne l'avis du gouvernement et dit que tous les crédits qu'il réclame pour son budget ont

concordataires et que les divers évêchés créés depuis 1801 l'ont été en vertu de conventions régulières.

Le ministre demande énergiquement le maintien des crédits.

M. Roche insiste et réfute, au nom de la politique et des principes républicains, la doctrine du ministre.

Selon lui, la Chambre doit être logique avec le vote qu'elle vient d'émettre.

M. Roche termine en disant que le ministre a promis d'appliquer la loi aux évêques toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, et que cependant l'archevêque d'Alger a fait chanter publiquement le Domine salvum fac Regem. (Exclamations à droite.)

M. Fallières réplique qu'il ne peut pas répondre à toutes les questions sans être prévenu à l'avance et s'être muni de toutes les pièces du procès.

La diminution de 20,000 fr. sur le traitement de l'archevêché d'Alger est repoussée par 326 voix contre 144.

M. Roche propose alors une diminution de 9,000 fr. pour ramener le traitement de l'archevêque d'Alger et des évêques d'Oran et de Constantine au chiffre concordataire. Cette diminution est repoussée.

M. Roche demande la suppression des seize évêchés érigés depuis le Concordat, c'est-à-dire le retour à la loi de 1833.

Cette partie de l'amendement de M. Roche est repoussée par 305 voix contre 179.

M. Roche propose 250,000 fr. d'économie sur le traitement de 60 évêques. — Repoussé.

Diminution de 97,000 francs sur les archevêques et cardinaux. — Repoussé.

Diminution de 50,000 francs sur les crédits affectés à l'installation des cardinaux.

M. Guichard dit qu'il votera cette diminution.

Cette diminution est votée par 262 voix contre 193.

Chronique générale.

DÉFICIT DE 400 MILLIONS.

La colossale erreur que nous avons signalée dans les évaluations budgétaires de M. Tirard, l'écart de 100 millions qui s'est révélé entre le chiffre véritable des crédits disponibles et le chiffre annoncé par le ministre, ont, à bon droit, ému l'opinion publique.

Il s'agissait d'équilibrer le budget de 1883 : M. Tirard a fait figurer dans les recettes un reliquat non employé en 1882 et l'a estimé au chiffre de 158 millions.

Mais plusieurs membres de la commission du budget n'ont pas accepté l'addition ministérielle; ils ont constaté qu'il existe, en effet, une différence entre les crédits votés pour 1882 et les ordonnancements effectués, mais qu'elle s'élève à peine à 60 millions. M. Tirard, bien que commerçant, s'était trompé dans ses calculs, trompé de 100 millions.

Le haro universel qui s'est élevé contre la monstrueuse incapacité du ministre amène ce personnage à la barre de l'opinion. Il risque une défense et maintient ses apputations. Le Siècle, son officieux, déclare que la disponibilité « est absolument incontestable ». Seulement, l'opération de comptabilité qui doit la mettre en relief, n'est pas encore terminée pour certains services, notamment ceux qui dépendent du ministère des travaux publics.

Voici une explication qui aggrave singulièrement ce fait.

Le ministre nous apprend que l'opération mathématique n'est pas faite, et qu'il a inscrit le résultat sans le connaître. Son chiffre est purement hypothétique, et loin d'affirmer en connaissance de cause, il a imprudemment précisé au moyen de chiffres de fantaisie une opinion qu'il formulait ainsi dans son projet de budget :

« Il est difficile de préciser, dès à présent, le chiffre des crédits qui resteront ainsi dis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR MME CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIX

M. comme si le besoin du sang répandu se développait de plus en plus en lui avec l'approche de l'heure sombre où le sien peut-être serait à son tour versé, il ne se donna même pas le temps d'écouter les derniers prisonniers, les envoyant à la mort en masse.

Un bourgeois, un ancien sergent de ville, un fédéré traître à la Commune, défilèrent péle-mêle devant le bureau qui lui servait de tribunal, sans qu'il daignât les interroger, ni même les regarder.

Son œil relisait les dépêches, et son geste, redoutable dans sa banalité, suffisait.

Pourtant, quand un pan d'étoffe claire balaya au passage le bois noir de cette tribune primitive, il eut un regard machinal pour ce blanc tablier d'infirmerie qui étalait ses souvenirs.

l'arrestation, sa vengeance satisfaite enfin!

Sa prunelle s'illumina, enveloppant d'un feu démoniaque la fière victime qui passait, le front haut, sans le sapper, l'ayant bien reconnu, mais ne daignant point implorer son bourreau.

— Connivence avec Versailles! disait le timbre nasillard d'un assesseur.

Il se fit une violente poussée autour du tribunal.

— Geneviève!... ah! Geneviève!... prononça le vieillard avec l'accent du triomphe. Je te l'avais prédit, bigote orgueilleuse, clérical affolée!... la si bien nommée: Cléricale!

— Cléricale vous pardonne! répondit Mme Carvès.

Cette voix parut subitement éveillé de son rêve de mort l'un des derniers accusés, demeuré en arrière, enveloppé par la foule de plus en plus considérable, houleuse, au point d'envelopper la salle entière.

Léon, se soutenant mal sur sa jambe cassée, fit un effort suprême pour se tenir debout entre les gardes qui le bousculaient en jurant.

Pour lui, il n'entendait rien demander. Son père... cet homme de sang, lui faisait horreur!... Un écoeurement immense le rendait muet. Mais, pour Geneviève?... Allait-il donc la laisser mourir?

Il étendit des mains supplantes pour écarter la foule qui l'entourait.

— Laissez-moi avancer! implora-t-il. Laissez-moi parler au citoyen Bourgeat!

On le contemplait sans lui faire place. Si les prisonniers allaient se mettre à récriminer, à supplier, on n'en finirait plus!

— Mon père!... cria Léon d'une voix étranglée par la fièvre. Condamnez-moi, mais laissez vivre la mère de Jeannine!... Mon père!... mon père!...

Ce cri fut couvert par une formidable exclamation de la foule.

— Oh!... ce boiteux!... ce boiteux, qui appelle son papa!... pauvre petit, va!...

— Où donc il est, le papa du boiteux?...

Et un rire idiot, mais broyant comme un éclat de tonnerre, résonna sous la voûte, étouffant les appels désespérés de l'ingénieur.

L'agglomération humaine devenait si grande que les gardes eux-mêmes ne pouvaient plus approcher du bureau.

Le citoyen Bourgeat, redevenu impassible, sourd à toute autre chose qu'à la défense suprême, signait de nouveaux ordres pour les dernières barricades.

— Le boiteux!... le boiteux!... Qu'est-ce qu'y veut, le boiteux? vociférait la multitude imbécile.

— Je veux qu'on m'écoute!... Citoyen Bourgeat, écoutez-moi!... Mon père, entendez-moi!... râlait l'ingénieur.

qu'un râle lamentable.

Une seconde poussée, plus formidable que la première, se fit sentir aux portes.

— Voilà les Versaillais! hurlaient des voix épouvantées, sur la place Voltaire.

La moitié des spectateurs répéta follement: — Les Versaillais! Les Versaillais!

L'autre moitié, qui tenait à son petit spectacle, répétait sur l'air des Lampions: — Le boiteux!... le boiteux!... le boiteux!

Le vieux Bourgeat, étourdi, hors de lui, repoussant les papiers, entendit à la fois le double boulement, et, si le premier, — Les Versaillais! — le fit frémir de terreur, le second, — le boiteux! — l'inonda d'une joie vive.

Le boiteux, pour sa haine aveugle, c'était Jacques Ferrat... Ce ne pouvait être que Jacques... Jacques échappé à l'incendie, mais pris par ses sbires, enfin!

— Le boiteux! répéta-t-il tout à coup en dressant sa haute taille avec un geste d'énergumène, à mort, le boiteux, le traître!... le vendu à l'ennemi!

Impassibilité, prudence, il oubliait tout dans son triomphe brutal.

Et, pour mieux se repaître de la vue de cet adversaire redouté, de ce Jacques Ferrat que ses ordres avaient fait arrêter et que la voix populaire désignait si clairement, il se haussa derrière le





Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	80 60	80 70		Nord	1950	1915		OBLIGATIONS			
3 % amortissable	80 90	81 25		Orléans	1260	1207 50					
4 %	109 80	109 80		Ouest	790	790		Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	238	
5 %	114 75	114 70		Compagnie parisienne du Gaz	1560	1560		Bons de liquid. Ville de Paris	435	436	
Obligations du Trésor	500	500		Canal de Suez	2575	2530		Obligat. communales 1870	430	431	
Obligations du Trésor nouvelles	503 80	540		G. gén. Transatlantique	490	450		Obligat. foncières 1879 3 %	372 25	370	
Bons de liq. départementaux	521 60	522 50		OBLIGATIONS							
Banque de France	5580	5340		Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	502		Est	368	368 50	
Comptoir d'escompte	1010	1005		1865, 4 %	515	517		Nord	372	372	
Crédit Foncier, act. 500 fr.	4370	4245		1869, 3 %	308	307		Orléans	370	372	
Crédit de France	125	110		1871, 3 %	302	302		Ouest	369	370	
Crédit algérien	127	110		1875, 4 %	508	506 50		Paris-Lyon-Méditerranée	369	370	
Est	730	730		1876, 4 %	508	508		Paris-Bourbonnais	368	369	
Paris-Lyon-Méditerranée	1597 05	1592 50									
Midi	1490	1480									

**GARE DE SAUMUR**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express
6	45	matin (s'arrête à La Possonnière)
8	50	matin, omnibus-train
1	35	soir
3	25	soir
7	15	express
10	36	omnibus (s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 36 minutes du matin	direct-mixte	
9	21	omnibus
9	37	express
12	49	soir, omnibus-train
4	44	soir
10	24	soir

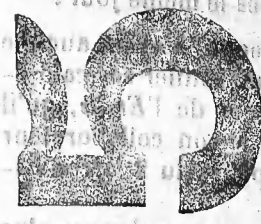
Le train partant d'Angers à 5 heures de la gare de Saumur à 6 heures 50.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE LECOMTE-LEPROUST.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Lecomte-Leproust, ancien tanneur à Gennez, sont invités à se rendre le vendredi 17 novembre 1882, à une heure du soir, chez M. Doussain, syndic de ladite faillite, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à l'effet de recevoir un premier dividende de 10 pour cent qui leur revient.  
Le greffier, L. BONNEAU.  
(628)  
Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.  
**596 METRES DE TERRAIN A BATIR**  
A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire.  
**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.  
Le dimanche 26 novembre, à 2 heures.  
**Mise à prix : 7,000 fr.**  
La première enchère adjugera.

**CABINET D'AFFAIRES DE M. G. DOUSSAIN**  
DE Syndic de faillites,  
10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.  
A partir du 15 novembre 1882.  
Recouvrements de créances de toute nature.  
Renseignements commerciaux.  
Liquidations amiables et attermoiements.  
Représentation dans les faillites.  
Arbitrages et expertises de comptabilité.  
(632)

**JOURNAL D'AFFICHES**  
50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
**ADMINISTRATION :** Rues Bodinier et de la Roë, Angers.  
**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Paraissant tous les samedis  
Avec de magnifiques gravures  
5 fr. par an.  
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
**Administration :** 18, rue Dauphine, à Paris.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**  
**A. LEVASSEUR, SEUR**  
33 - Rue de Fleurus - 33  
P. A. R. I. S.  
Fr. par par Fr. par mois mois  
**Envoi franco des Catalogues**  
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE



Etude de M<sup>e</sup> GAUTHER, notaire à Saumur.  
**A CÉDER**  
**ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS**  
Très-important,  
**A SAUMUR.**  
S'adresser au notaire.  
(639)  
Etude de M<sup>e</sup> PLAGAIS, notaire à Angers.

**A VENDRE OU A ARRETER**  
**UNE MAISON**  
Avec Jardins.  
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.  
S'adresser à M. BARILLET, même rue.

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**  
De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poulmon et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. C'est un aliment précieux qui fait disparaître promptement la diarrhée tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, dans un temps relativement court, fait cicatriser les plaies des poulmon et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 400,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.  
Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chémiste.  
Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIQUE 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> Y. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M<sup>e</sup> Y. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION.  
Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi.  
En l'étude de M<sup>e</sup> PLAGAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15.  
Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.  
**BELLE TERRE EN ANJOU**  
NOMMÉE LA TERRE DE PRINCÉ  
D'une contenance de 187 hectares 10 ares 34 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe.  
Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.  
S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PLAGAIS. (566)

**A AFFERMER DE SUITE**  
**LA FERME DE L'ÉTANG**  
Commune de Gennez.  
S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (648)

**A VENDRE**  
**Un JARDIN bien arboré**  
Situé rue de la Guêpe du Loup.  
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.  
S'adresser à M. ALLOY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (541)

**A VENDRE**  
**UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT**  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**TROIS BEAUX CHIENS**  
Briquets, courants, parfaitement dressés.  
S'adresser chez M. PARRAULT, vétérinaire, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (646)

**A VENDRE**  
**UN TRÈS-BON CAMION**  
Se transformant en brack.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**BON ET FORT CAMION**  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTMENT**  
**Un JARDIN bien arboré**  
AVEC MAISON D'HABITATION.  
Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ.  
Situé à la Croix-Verte.  
Puits, bassin et manège, belle cour et serai.  
S'adresser à MM. GAÏE et FERRAND-CHATIGNON, propriétaires à Saumur. (631)

**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE**  
**Coffres-Forts Incambustibles**  
Système BAUCHE, brevété S. G. D. G.  
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.  
Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.  
**NOMBREUX CERTIFICATS.**  
**PRIX DE 20 A 2,000 FRANCS**  
Manufacture à Reims, Rue Bouvard, 18 et 20.  
Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.

